

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du secteur
de SAINT-LOUBES**

Séance ordinaire du 14 avril 2022

L'an 2022, le 14 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Philippe GARRIGUE, Olivier LAFFEUILLADE, Luc DUTRUCH, Cédrick CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, Pierre SEVAL, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie FONTENEAU, Alice PLATRIEZ, Laetitia DA COSTA.

EXCUSES :

Madame Sylvie BRISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LAFFEUILLADE
Madame Céline BAGOLLE ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Madame Sylvie AYAYI ayant donné pouvoir à Madame Hubert LAPORTE
Madame Julie MOYA ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GARRIGUE
Madame Sybil PHILIPPE ayant donné pouvoir à Madame Laetitia DA COSTA

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame Sylvie FONTENEAU

Date de convocation : 30/03/2022

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

D.2022-04-17 : Affectation du résultat 2021 Budget Annexe « assainissement non collectif »

Après avoir voté le compte administratif 2021 du budget annexe « assainissement non collectif », sur proposition du Président, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation du résultat 2021 de la façon suivante :

Résultat de la section d'exploitation à affecter

- Résultat de l'exercice

Excédent

Déficit 21 453,87

- Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 002 du C.A.)	Excédent	40 954,07
	Déficit	
- Résultat de clôture à affecter (A 1)	Excédent	21 453,87
(A 2)	Déficit	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	0
	Déficit	
- Résultat reporté de l'exercice antérieur (Ligne 001 du C.A.)	Excédent	
	Déficit	
- Résultat comptable cumulé R 001 D 001	Excédent	0
	Déficit	
- Dépenses d'investissements engagés non mandatées		
- Recettes d'investissement restant à réaliser		
- Solde des restes à réaliser		
- (B) Besoin (-) Réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire(A1)	21 453,87
En couverture du besoin réel de financement (B)	
Dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire au compte R 1068)	
En dotation complémentaire en réserve (Recette budgétaire au compte R 1068)	
SOUS TOTAL (R 1068)	
En excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne R 002 du budget N+1)	
TOTAL (A1)	21 453,87

Résultat déficitaire (A2) en report au compte débiteur

(Recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté

à la section de fonctionnement D 002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement

Dépenses

D 002 Déficit reporté

➤ **Recettes**

R 002 Excédent reporté

21 453,87

Section d'Investissement Dépenses

D 001 Solde d'exécution année N-1

➤ **Recettes**

R 001 Solde d'exécution N-1

R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

Le conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de

- Approuver l'affectation de résultat 2021 du budget annexe « Assainissement non collectif ».

Fait à Saint-Loubès, le 21 avril 2022



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr